

## Règlement du septième concours d'écriture des bibliothèques intercommunales de Sartrouville

*Les bibliothèques intercommunales de Sartrouville organisent depuis six ans, un concours d'écriture ouvert à tous les Sartrouillois de plus de 15 ans, et doté de prix pour les meilleures nouvelles.*

*Dans le cadre du passage à l'intercommunalité des bibliothèques, il est proposé de l'ouvrir pour la deuxième année consécutive à tous les habitants de la communauté.*

*L'organisation du concours sera assurée par les équipes des bibliothèques de Sartrouville qui ont prouvé depuis plusieurs années leur expérience de cet événement. Les autres bibliothèques d'intérêt communautaire seront sollicitées pour diffuser l'information auprès de leurs usagers et collecter les participations.*

Le règlement est le suivant :

### Article 1 :

La participation au concours d'écriture est ouverte à toute personne de 15 ans ou plus, domiciliée sur le territoire de la communauté de communes de la Boucle de la Seine (Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, Montesson, Sartrouville et Le Vésinet).

Une seule participation est autorisée par personne.

### Article 2 :

Les participants devront remettre une histoire courte (une à trois pages dactylographiées de préférence), imaginaire ou vécue, s'inspirant librement du thème du concours.

Les textes devront être rédigés en langue française.

### Article 3 :

Le thème du concours est :

**« Le calme avant la tempête »**

### Article 4 :

Les textes devront être anonymes et ne comporter aucune coordonnée de l'auteur (nom, prénom, date de naissance, adresse, commune de résidence, numéro de téléphone, mail...).

### Article 4 :

Les participants devront remettre une enveloppe comprenant :

- le texte de leur participation,
- une enveloppe cachetée et sans annotation à l'intérieure de laquelle seront indiquées les coordonnées du participant : nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone.

### Article 5 :

Les participations devront être :

- envoyées par courrier entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 mai 2012 cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Bibliothèque Stendhal**  
**2 Place Stendhal**  
**78 500 Sartrouville**

- déposées dans l'une des bibliothèques intercommunales à partir du 2 janvier et avant le 15 mai 2012 à 12 heures. Les enveloppes déposées devront comporter la mention « Concours d'écriture ».

Les adresses des bibliothèques intercommunales sont les suivantes :

- Bibliothèque des Vignes blanches, 33-35 rue des Vignes blanches à Carrières-sur-Seine ;
- Bibliothèque de Croissy, 4 allée de Giverny à Croissy-sur-Seine ;
- Bibliothèque Jules Verne, 7 rue Capitaine Guise à Houilles ;
- Bibliothèque Louis Aragon, 12 boulevard de la République à Montesson ;
- Médiathèque, 9 place des Fusillés à Sartrouville ;
- Bibliothèque Stendhal, 2 place Stendhal à Sartrouville ;
- Bibliothèque du Vésinet, 59 boulevard Carnot au Vésinet.

Les participations par mail ou fax ne sont pas autorisées.

Article 6 :

La participation au concours d'écriture est gratuite.

Les frais de fournitures (papier, impressions...) et d'envoi sont à la charge des participants.

Article 7 :

Un jury de cinq personnes examinera les participations et sélectionnera les trois meilleures.

La composition du jury sera arrêtée fixée par une décision du Président de la communauté de communes. La décision du jury est insusceptible de recours.

Article 8 :

Les lauréats des deux dernières éditions du concours d'écriture des bibliothèques de Sartrouville ne pourront participer que hors-concours.

Article 9 :

Un prix sera décerné au lauréat du concours et aux deux autres gagnants. Il sera remis le vendredi 15 juin 2012 à 16 heures à la Bibliothèque Stendhal.